



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP15/Doc.20.1

7 octobre 2025

Français

Original : Anglais

15^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Campo Grande, Brésil, 23 au 29 mars 2026
Point 20.1 de l'ordre du jour

**ÉLABORATION DU PROCHAIN RAPPORT SUR L'ÉTAT DES
ESPÈCES MIGRATRICES DANS LE MONDE**

(Préparé par le Conseil scientifique)

Résumé:

Ce document rend compte de la mise en œuvre des décisions 14.23–14.24 *État de conservation des espèces migratrices* et propose de nouveaux projets de décisions pour adoption. Le projet de décisions ci-joint soutiendrait la réalisation de la Cible 4.1 du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2024–2032.

ÉLABORATION DU PROCHAIN RAPPORT SUR L'ÉTAT DES ESPÈCES MIGRATRICES DANS LE MONDE

Contexte

1. Le premier rapport sur l'*État des espèces migratrices dans le monde*, lancé lors de la 14^e session de la Conférence des Parties (COP14), a fourni une évaluation exhaustive et une base de référence pour l'état de conservation des espèces migratrices. Le rapport traduit les résultats scientifiques sur les pressions qui pèsent sur les espèces migratrices et leurs habitats en un ensemble clair de recommandations pour les Parties à la CMS et la communauté mondiale au sens large. Il met également en évidence des exemples illustrant des situations où la conservation fait déjà la différence, tout en relevant les lacunes en matière de connaissances et de mise en œuvre. Le rapport a joué un rôle important dans l'orientation des discussions de la COP14 et a contribué à donner une visibilité mondiale sans précédent aux espèces migratrices et aux problèmes auxquels elles sont confrontées dans un monde en mutation rapide. Dans le cadre de ses travaux d'évaluation de l'état de conservation des espèces migratrices, le Secrétariat a préparé des projets d'études approfondis sur un certain nombre d'espèces inscrites aux Annexes de la CMS, ainsi qu'une analyse relative à l'utilisation directe et au commerce d'espèces inscrites aux Annexes de la CMS, comme l'a demandé la COP13 dans la décision 13.24 b) et c).
2. La COP14 a adopté la [Résolution 14.4 Rapport sur l'état des espèces migratrices dans le monde](#) et les [décisions 14.20 à 14.24 État de conservation des espèces migratrices](#).
3. La Résolution 14.4 demande au Secrétariat d'élaborer un rapport sur l'état des espèces migratrices dans le monde pour une session de la Conférence des Parties sur deux, la deuxième édition devant être préparée pour la COP16. Il comprend, au paragraphe 3, une orientation sur la structure et le contenu des futurs rapports.
4. La Résolution 14.4 demande aussi au Secrétariat de concevoir et de gérer un tableau de bord de données en ligne pour compiler des statistiques clés de haut niveau sur les espèces inscrites aux Annexes de la CMS et d'autres espèces migratrices et leurs habitats afin d'étayer l'examen de l'état de conservation des espèces migratrices et de soutenir le suivi de la mise en œuvre de la Convention.
5. La Résolution 14.4 demande au Conseil scientifique de fournir des orientations au Secrétariat sur le champ d'application du rapport et toute section « coup de projecteur » supplémentaire portant sur des sujets particuliers ou des questions importantes, ainsi que sur l'élaboration du tableau de bord des données de la CMS en ligne.
6. Les décisions 14.23 et 14.24 décrivent les actions à entreprendre pour mettre en œuvre la Résolution 14.4 pendant la période intersessions jusqu'à COP15, et confient des tâches spécifiques au Conseil scientifique et au Secrétariat, comme suit :

Décisions 14.23 – 14.24 État de conservation des espèces migratrices

14.23 À l'adresse du Conseil scientifique

Le Conseil scientifique, soutenu par le Secrétariat, est prié:

- a) *de fournir des conseils au Secrétariat sur le format, le contenu et toute section « coup de projecteur » supplémentaire sur des sujets spécifiques ou des questions d'importance pour la deuxième édition du rapport sur l'état des espèces migratrices dans le monde ;
et*

- b) de fournir des conseils au Secrétariat sur le développement du tableau de bord des données de la CMS en ligne.

14.24 À l'adresse du Secrétariat

Le Conseil scientifique, sous réserve de la disponibilité des ressources, est prié :

- a) de diffuser les rapports sur l'état des espèces migratrices dans le monde, l'évaluation du risque posé aux espèces inscrites à l'Annexe I de la CMS par l'utilisation directe et le commerce, et un examen approfondi de l'état de conservation de chaque espèce inscrite à la CMS auprès des parties prenantes concernées, et les faire connaître, ainsi que leurs conclusions et recommandations, dans les forums appropriés ;
- b) conformément à la Résolution 12.9, de s'engager avec les Parties concernées sur les cas de non-respect potentiel de la Convention identifiés dans le rapport figurant au document UNEP/CMS/COP14/Doc.21.2 de la COP14 afin d'obtenir des informations supplémentaires de la part de ces Parties sur ces cas et de rapporter ces informations à la 56^e réunion du Comité permanent ;
- c) d'examiner les conclusions et les recommandations des rapports et étudier leurs implications pour la fixation des priorités lors de l'élaboration du programme de travail à la suite de la COP14 ;
- d) pendant la période intersessions avant la COP15, d'identifier tout développement majeur concernant l'état de conservation des espèces migratrices, y compris les tendances émergentes ou les menaces, et de préparer un résumé pour la 8^e Réunion du Comité de session et à l'attention de la COP15 ; et
- e) d'identifier les questions qui pourraient faire l'objet de sections « coup de projecteur » dans les prochains rapports sur l'État des espèces migratrices dans le monde.

Mise en œuvre de la Résolution 14.4 et des décisions 14.23 et 14.24a) et c) – e).

7. Lors de la 7^e réunion du Conseil scientifique, un Groupe de travail intersessions [sur l'état des espèces migratrices dans le monde](#) a été créé pour fournir des orientations sur le champ d'application du deuxième rapport sur l'état des espèces migratrices dans le monde, les sections supplémentaires « coup de projecteur » éventuelles, ainsi que le processus de sélection des espèces pour les projets d'études. Le Groupe de travail a également discuté du contenu et des fonctionnalités possibles d'un tableau de bord de données de la CMS en ligne, ainsi que d'un rapport intérimaire potentiel à présenter à la COP15.
8. Le Groupe de travail était présidé par Vanesa Tossenberger, membre du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC) nommé par la COP. Le Groupe de travail comprenait également le Président, le Vice-Président et les membres du Comité de session, les Conseillers scientifiques et les représentants des organisations observatrices du ScC-SC.

9. Le Groupe de travail s'est réuni virtuellement à trois reprises et a mené des consultations supplémentaires par correspondance en ligne. Il a discuté des sujets inscrits dans son mandat et a convenu des recommandations suivantes :
- a. **Champ d'application et toute section « coup de projecteur » supplémentaire sur des sujets spécifiques ou des questions importantes pour le deuxième rapport sur l'état des espèces migratrices dans le monde** : le Groupe de travail a identifié huit sections « coup de projecteur » potentielles (voir l'Annexe 2 du présent document).
 - b. **Un processus de sélection des espèces pour les projets d'études à inclure dans le deuxième rapport sur l'état des espèces migratrices dans le monde** : le Groupe de travail a élaboré une liste d'espèces potentielles pour les projets d'études (voir l'Annexe 3 du présent document) et a recommandé que la COP15 mandate le ScC-SC pour hiérarchiser davantage les espèces et fournir un appui au Secrétariat dans l'élaboration des projets d'études, sous réserve de la disponibilité de ressources externes.
 - c. **Contenu et fonctionnalités possibles d'un tableau de bord de données de la CMS en ligne** : le Groupe de travail a accueilli favorablement un document conceptuel pour un tableau de bord des données de la CMS en ligne, préparé par le PNUE-WCMC, qui inclut une vue d'ensemble des composantes possibles (voir l'Annexe 4 de ce document), et a recommandé que la COP mandate le Secrétariat pour élaborer le tableau de bord des données.
 - d. **Éléments et approche pour identifier toute évolution majeure concernant l'état de conservation des espèces migratrices, y compris les tendances émergentes ou les menaces, qui pourraient être présentés à la COP15** : en réponse à la décision 14.24 d), le Groupe de travail a recommandé qu'un bref rapport intérimaire soit présenté à la COP15 pour informer les Parties de toute évolution majeure concernant l'état de conservation des espèces migratrices. Le Groupe de travail a recommandé que le rapport fournisse un résumé des changements significatifs dans l'état de conservation des espèces depuis le premier rapport (2024), ainsi que des menaces émergentes et en cours, et des avantages des succès en matière de conservation, afin de contribuer à la sensibilisation et à la participation. En l'absence de financement externe, le Groupe de travail a accueilli favorablement l'offre du PNUE-WCMC de développer le rapport intérimaire en tant que contribution en nature (voir le document [UNEP/CMS/COP15/Doc.20.2](#)). Le rapport intérimaire contient un bilan des changements significatifs récents dans l'état de conservation des espèces inscrites aux Annexes de la CMS, un résumé des tendances démographiques et des changements de répartition récemment rapportés dans la littérature scientifique, ainsi que les progrès récents dans l'identification et la protection des habitats importants et des voies de migration pour les espèces migratrices. Les menaces émergentes n'ont pas été systématiquement identifiées dans le rapport, car le Groupe de travail a noté diverses initiatives prévues ou en cours qui pourraient fournir une vue d'ensemble plus exhaustive de ces menaces (par exemple, une analyse prospective prévue par le Groupe de travail sur les changements climatiques), et qui pourraient alimenter le deuxième rapport sur l'état des espèces migratrices dans le monde.

Mise en œuvre de la décision 14.24 b)

10. La COP14 a adopté la décision 14.24(b), demandant au Secrétariat de collaborer avec les Parties concernées sur les cas de non-respect potentiel de la Convention identifiés dans l'*Évaluation du risque de l'utilisation et du commerce directs pour les espèces inscrites à l'Annexe I de la CMS* ([UNEP/CMS/COP14/Doc.21.2](#)). Conformément à ce mandat, le Secrétariat a adressé des lettres à 30 Parties en décembre 2024, corrigeant par la suite certaines inexactitudes au moyen de rectificatifs. Les lettres rappelaient aux Parties leurs obligations imposées par les dispositions de l'Article III.5 d'interdire strictement le prélèvement des espèces inscrites à l'Annexe I, sauf en cas de circonstances exceptionnelles telles que prévues par la Convention.
11. En mars 2025, neuf Parties avaient soumis des réponses apportant des clarifications sur les cas identifiés, y compris des explications concernant des circonstances exceptionnelles (par exemple, la réhabilitation de tortues non relâchables, les réintroductions d'*Oryx dammah*, les spécimens pré-Convention de la CITES, et les confiscations de spécimens commercialisés illégalement). Le Secrétariat a fait part de ces évolutions à la 56^e réunion du Comité permanent ([UNEP/CMS/StC56/Doc.14/Rev.2](#)). Le Comité permanent a pris note du rapport, a encouragé des réponses supplémentaires et a soutenu le suivi continu du Secrétariat avec les autres Parties.
12. Un des principaux enseignements de ce processus est que les autorités de gestion de la CITES n'ont pas toujours accès à des informations suffisantes sur les espèces inscrites à l'Annexe I de la CMS lorsqu'elles émettent des avis de commerce non préjudiciable pour délivrer leurs permis. Pour combler cette lacune, le Secrétariat se propose de préparer des documents d'information ciblés à l'intention des autorités de gestion de la CITES des Parties à la CMS afin de soutenir la prise en considération des obligations de l'Annexe I de la CMS parallèlement à leurs processus de délivrance de permis CITES. Cette démarche permettrait de garantir que les décisions commerciales soient cohérentes avec les deux conventions et qu'elles contribuent à une protection efficace des espèces migratrices.

Actions recommandées

13. Il est recommandé à la Conférence des Parties :
 - a) d'adopter les projets de décision figurant à l'Annexe 1 du présent document ;
 - b) d'abroger les décisions 14.20 à 14.24.

ÉTAT DES ESPÈCES MIGRATRICES DANS LE MONDE

À l'adresse du Conseil scientifique

15.AA Le Conseil scientifique est invité à :

- a) soutenir le Secrétariat dans la mise en œuvre de la décision 15.BB.

À l'adresse du Secrétariat

15.BB Le Secrétariat est chargé, sous réserve de la disponibilité de ressources externes et en coopération avec le Conseil scientifique :

- a) d'élaborer le deuxième rapport sur l'état des espèces migratrices dans le monde et de le présenter à la Conférence des Parties lors de sa 16^e réunion, en tenant compte des thèmes spécifiques ou des questions importantes identifiés dans l'Annexe 2 du document UNEP/CMS/COP15/Doc.19 ;
- b) de préparer des études de cas à inclure dans le deuxième rapport sur l'état des espèces migratrices dans le monde en prenant en considération les espèces identifiées dans l'Annexe 3 du document UNEP/CMS/COP15/Doc.19 ;
- c) d'élaborer un plan pour un tableau de bord de données de la CMS, en tenant compte de la structure possible présentée dans l'Annexe 4 du document UNEP/CMS/COP15/Doc.19 ;
- d) de préparer et distribuer des documents d'information ciblés aux autorités de gestion de la CITES des Parties à la CMS, afin de soutenir leur prise en considération des obligations prévues à l'Annexe I de la CMS dans leurs processus de délivrance de permis CITES.

ANNEXE 2

**LISTE DES SUJETS POTENTIELS POUR LA RUBRIQUE « COUP DE PROJECTEUR »
DU DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES ESPÈCES MIGRATRICES DANS LE
MONDE**

Ce tableau fournit un aperçu des sujets identifiés par le Conseil scientifique en vue de leur prise en considération par le Secrétariat lors de l'élaboration du deuxième rapport sur l'état des espèces migratrices dans le monde.

Sujet n°	Sujet	Informations de contexte
1	Identifier les questions interdisciplinaires (par exemple, les changements climatiques, la santé) et les intégrer dans les flux de travail de la CMS	La CMS porte sur un certain nombre de questions interdisciplinaires. Une section « coup de projecteur » qui démontre comment le travail effectué dans le cadre des différents axes de travail s'intègre et se renforce mutuellement montrerait comment les actions menées dans le cadre de la Convention ont des avantages multiples et assurent des synergies à la fois entre les différents axes de travail au sein de la CMS et avec les obligations des Parties dans le cadre d'autres accords environnementaux multilatéraux (par exemple, la CDB, la CITES, la Convention de Ramsar).
2	Surveillance des espèces et des habitats (données de référence)	La surveillance des espèces et l'établissement de données de référence pour les espèces et les habitats sont essentiels pour comprendre les tendances des populations, informer la gestion de la conservation et évaluer l'efficacité des interventions et des actions.
3	Efforts de mise en œuvre liés à la santé	<p>Les facteurs de déclin des populations d'espèces migratrices sont étroitement liés à l'émergence de maladies et de problèmes de santé. L'interconnexion entre la santé de l'environnement, des humains, du bétail et des espèces sauvages nécessite des approches intégrées et signifie que les efforts visant à protéger les espèces migratrices et leurs habitats promeuvent également la santé et la résilience des écosystèmes.</p> <p>La santé des espèces sauvages est une question interdisciplinaire étroitement liée à d'autres travaux de la CMS, notamment sur le commerce illégal et non durable, avec un accent sur le risque de retombée d'agents pathogènes, et des efforts pour réduire l'interface entre les espèces inscrites aux Annexes de la CMS, le bétail, les animaux domestiques et les humains (une approche « Une seule santé »).</p>
4	Écosystèmes d'eau douce et obstacles à la connectivité (par exemple, barrages)	Les écosystèmes d'eau douce sont essentiels à la conservation des espèces, mais ils sont menacés par des obstacles à la connectivité, notamment les barrages. Ces obstacles peuvent perturber la migration des espèces qui utilisent les écosystèmes d'eau douce, notamment l'anguille européenne, les esturgeons, les dauphins de rivière et les poissons de l'Amazonie, les empêchant d'atteindre les zones critiques de

Sujet n°	Sujet	Informations de contexte
		reproduction et d'alimentation. Il est essentiel pour la survie de ces espèces de surmonter ces obstacles et de remédier à leurs impacts en aval sur les habitats clés.
5	Obstacles à la connectivité	Les barrières et obstacles physiques et anthropogéniques, tels que les infrastructures linéaires et autres, empêchent la libre circulation et peuvent entraîner des changements de comportement importants chez les espèces migratrices, dont les effets sont particulièrement importants lorsqu'ils se produisent à des points critiques ou à des goulots d'étranglement le long d'une route migratoire. En outre, ces barrières peuvent également limiter la capacité des espèces migratrices à s'adapter à l'évolution des conditions climatiques. Les menaces causées par les barrages, les routes, les chemins de fer et autres infrastructures peuvent être atténuées par des mesures d'évitement, d'atténuation et de restauration, l'évitement étant le mécanisme le plus important et le plus rentable. La compréhension et la modélisation des zones sensibles et des principales voies migratoires constituent des étapes essentielles pour garantir l'identification des risques et des impacts potentiels dès la phase de planification d'un projet de développement, avant toute construction d'infrastructures. Par ailleurs, elles permettent d'assurer l'intégration des aspects relatifs aux espèces migratrices dans les outils de planification spatiale, tels que les études d'impact sur l'environnement, ainsi que dans l'aménagement du territoire dans les écosystèmes marins et terrestres.
6	Prélèvements illégaux ou non durables	Le prélèvement illégal ou non durable à des fins domestiques (et souvent aussi pour le commerce international) constitue une menace pour de nombreuses espèces de la CMS. Tandis que les accords environnementaux multilatéraux, tels que la CITES, se concentrent sur le commerce international, l'utilisation et le commerce domestiques — notamment pour la subsistance, l'alimentation, les pratiques culturelles ou religieuses, les fibres, les objets de curiosité, la lutte contre les nuisibles et la vente locale — exercent une pression considérable sur les espèces inscrites aux Annexes de la CMS.
7	Avantages multiples des espèces migratoires	Les espèces migratrices jouent un rôle déterminant dans le maintien d'écosystèmes sains et fonctionnels ; elles sont essentielles à l'intégrité écologique, fournissent des services écosystémiques, soutiennent l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, et apportent des avantages aux populations, notamment des bénéfices culturels, sanitaires et de subsistance pour les peuples autochtones et les communautés locales.

ANNEXE 3

Tableau 1 : Liste des espèces potentielles identifiées par le Conseil scientifique pour faire l'objet de projets d'études

Nom commun	Nom scientifique	Évaluation de l'UICN			Annexe CMS	Observations/notes
		Statut sur la Liste rouge	Tendance de la Liste rouge	Champ d'application/ date		
Canard à ailes blanches	<i>Asarcornis scutulata</i>	CR	Déclin	Mondial (2024)	II	
Pluvier de Mongolie	<i>Charadrius mongolus</i>	EN	Déclin	Mondial (2023)	II	
Busard maure	<i>Circus maurus</i>	EN	Déclin	Mondial (2020)	II	
Gobemouche des collines	<i>Cyornis banyumas</i>	CR	Déclin	Mondial (2020)	II	Limité à l'Indonésie
Albatros de Tristan da Cunha	<i>Diomedea dabbenena</i>	CR	Déclin	Mondial (2018)	II	
Albatros de Sanford	<i>Diomedea sanfordi</i>	EN	Déclin	Mondial (2018)	II	
Grue blanche d'Amérique	<i>Grus americana</i>	EN	Augmentation	Mondial (2020)	II	Migre entre les États-Unis et le Canada
Rosignol à tête rousse	<i>Larivora ruficeps</i>	EN	Déclin	Mondial (2016)	II	
Harle de Chine	<i>Mergus squamatus</i>	EN	Déclin	Mondial (2016)	II	
Loriot argenté	<i>Oriolus mellianus</i>	EN	Déclin	Mondial (2016)	II	
Albatros brun	<i>Phoebastria fusca</i>	EN	Déclin	Mondial (2018)	II	
Puffin du Westland	<i>Procellaria westlandica</i>	EN	Inconnue	Mondial (2018)	II	
Manchot du Cap	<i>Spheniscus demersus</i>	CR	Déclin	Mondial (2024)	II	
Aigle bateleur	<i>Terathopius ecaudatus</i>	EN	Déclin	Mondial (2020)	II	
Albatros à nez jaune indien	<i>Thalassarche carteri</i>	EN	Déclin	Mondial (2018)	II	
Albatros à nez jaune de l'Atlantique	<i>Thalassarche chlororhynchos</i>	EN	Déclin	Mondial (2018)	II	
Albatros à tête grise	<i>Thalassarche chrysostoma</i>	EN	Déclin	Mondial (2018)	II	
Gazelle d'Arabie	<i>Gazella gazella</i>	EN	Déclin	Mondial (2016)	II	
Éléphant d'Afrique	<i>Loxodonta africana</i>	EN	Déclin	Mondial (2020)	II	
Lycaon d'Afrique	<i>Lycaon pictus</i>	EN	Déclin	Mondial (2012)	II	
Antilope Saïga	<i>Saiga borealis</i>	EN	Déclin	Mondial (2018)	II	
Chauve-souris à queue libre de La Touche	<i>Tadarida latouchei</i>	EN	Déclin	Mondial (2016)	II	Présente en Chine, en RDP Lao, en Thaïlande et au Viet Nam
Dauphin de l'Amazone	<i>Inia geoffrensis</i>	EN	Déclin	Mondial (2018)	II	
Marsouin aptère	<i>Neophocaena asiaorientalis</i>	EN	Déclin	Mondial (2017)	II	Présente en Chine, au Japon et en Corée
Sotalie	<i>Sotalia fluviatilis</i>	EN	Déclin	Mondial (2020)	II	
Dauphin à bosse de l'océan Indien	<i>Sousa plumbea</i>	EN	Déclin	Mondial (2022)	II	

Nom commun	Nom scientifique	Évaluation de l'UICN			Annexe CMS	Observations/notes
		Statut sur la Liste rouge	Tendance de la Liste rouge	Champ d'application/ date		
Esturgeon sibérien	<i>Acipenser baerii</i>	CR	Déclin	Mondial (2019)	II	La plupart des États de l'aire de répartition ne sont pas des États Parties membres
Esturgeon jaune	<i>Acipenser fulvescens</i>	EN	Inconnue	Mondial (2019)	II	Présente aux États-Unis et au Canada
Esturgeon russe	<i>Acipenser gueldenstaedtii</i>	CR	Déclin	Mondial (2019)	II	
Esturgeon vert	<i>Acipenser medirostris</i>	EN	Inconnue	Mondial (2019)	II	Présente aux États-Unis, au Canada et au Mexique
Esturgeon de Sakhaline	<i>Acipenser mikadoi</i>	CR	Déclin	Mondial (2019)	II	Présente en Fédération de Russie, en République populaire démocratique de Corée et au Japon
Esturgeon de l'Adriatique	<i>Acipenser naccarii</i>	CR	Augmentation	Monde et Europe (2019)	II	
Esturgeon nu	<i>Acipenser nudiiventris</i>	CR	Déclin	Mondial (2019)	II	
Esturgeon perse	<i>Acipenser persicus</i>	CR	Déclin	Mondial (2019)	II	
Sterlet	<i>Acipenser ruthenus</i>	EN	Déclin	Europe (2023)	II	
Esturgeon de l'Amour	<i>Acipenser schrenckii</i>	CR	Déclin	Mondial (2019)	II	Présente en Chine et dans la Fédération de Russie
Esturgeon chinois	<i>Acipenser sinensis</i>	CR	Déclin	Mondial (2019)	II	Limitée à la Chine, disparue au Japon et en République de Corée
Esturgeon étoilé	<i>Acipenser stellatus</i>	CR	Déclin	Mondial (2019)	II	
Kaluga/Grand esturgeon de Sibérie	<i>Huso dauricus</i>	CR	Déclin	Mondial (2019)	II	Présente en Chine, au Japon et dans la Fédération de Russie
Grand esturgeon/Beluga	<i>Huso huso</i>	CR	Déclin	Mondial (2019)	II	
Esturgeon à museau court de Syr-Dar	<i>Pseudoscaphirhynchus fedtschenkoi</i>	CR	Déclin	Mondial (2019)	II	
Esturgeon à petit museau	<i>Pseudoscaphirhynchus hermanni</i>	CR	Déclin	Mondial (2019)	II	
Esturgeon à museau court de l'Amou-Daria	<i>Pseudoscaphirhynchus kaufmanni</i>	CR	Déclin	Mondial (2019)	II	
Courlis à bec grêle	<i>Numenius tenuirostris</i>	CR	Déclin	Mondial (2018)	I/II	Déclarée éteinte au niveau mondial : voir Buchanan et al. 2024. Ibis. 167(2): 357-370 (https://doi.org/10.1111/ibi.13368). Proposée afin de comprendre les enseignements tirés, au bénéfice d'autres espèces d'oiseaux de rivage
Cachalot	<i>Physeter macrocephalus</i>	VU	Inconnue	Mondial (2008)	I/II	
Oiseaux de rivage		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	Sur les 16 oiseaux de rivage reclassés lors de l'actualisation de la Liste rouge de l'UICN 2024, 14 ont connu de véritables détériorations dans leur état de conservation depuis 1988, année de publication des premières évaluations exhaustives de la Liste rouge des oiseaux. Voir : ici
Espèces d'eau profonde		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	

Tableau 2 : Liste des espèces potentielles proposées pour faire l'objet de projets d'études qui ont été examinées dans le cadre d'autres travaux de la CMS et d'autres rapports correspondants

Projet d'étude (indiquer le lien, le cas échéant)	Groupe taxonomique	Nom commun	Nom scientifique	Classement sur la Liste rouge de l'UICN	Tendance des populations selon la Liste rouge de l'UICN	Portée/date de l'évaluation de l'UICN	Annexe CMS
Rapport : Changements climatiques et espèces migratrices : un examen des impacts, des actions de conservation, des indicateurs et des services écosystémiques							
<u>Partie 1 – Impacts du climat</u>							
Bécasseau maubèche	Oiseaux	Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>	NT	Déclin	Mondial (2024)	I/II
Savane africaine							
Ours polaire	Mammifères aquatiques	Ours polaire	<i>Ursus maritimus</i>	VU	Inconnue	Mondial (2015)	II
Tortue caouanne	Reptiles	Tortue caouanne	<i>Caretta caretta</i>	VU	Déclin	Mondial (2015)	I/II
Zones humides méditerranéennes							
Tempêtes et cyclones							
<u>Partie 3 – Espèces migratrices et leur rôle dans les écosystèmes</u>							
Oiseaux de mer							
Vautours							
Antilope saïga	Mammifères terrestres	Saïga	<i>Saiga tatarica</i>	NT	Augmentation	Mondial (2023)	II
Baleines							
Projets d'études préparés pour l'atelier d'experts sur les espèces migratrices et les changements climatiques tenu en février 2025							
Les techniques de recherche de nourriture des chauves-souris optimisent les services écosystémiques des forêts et favorisent la survie des plantes							
Aides au pâturage des dugongs et capture du carbone et résilience des herbiers marins	Mammifères aquatiques	Dugong	<i>Dugong dugon</i>	VU	Déclin	Mondial (2015)	II
Les comportements alimentaires des flamants roses favorisent le cycle des nutriments et la capture du carbone dans les zones humides							
Le lynx d'Eurasie en tant que prédateur clé soutenant les services écosystémiques forestiers	Mammifères terrestres	Lynx commun	<i>Lynx lynx</i>	LC	Stable	Mondial (2014)	I/II
Les papillons monarques et autres invertébrés jouent un rôle		Papillon monarque	<i>Danaus plexippus</i>	VU	Déclin	Mondial (2023)	II

Projet d'étude (indiquer le lien, le cas échéant)	Groupe taxonomique	Nom commun	Nom scientifique	Classement sur la Liste rouge de l'UICN	Tendance des populations selon la Liste rouge de l'UICN	Portée/date de l'évaluation de l'UICN	Annexe CMS
essentiel dans le maintien de la santé des prairies alpines							
Comportements alimentaires des tortues marines							
Autres projets d'études en cours de préparation dans le cadre du Groupe de travail sur les changements climatiques							
Antilope saïga et les obstacles à sa migration		Saïga voir ci-dessus					
Les barrages, des obstacles à la migration en Asie du Sud-Est							
Projet « Mammifères d'Asie centrale et adaptation au climat » (CAMCA)							
Mouton d'Argali	Mammifères terrestres	Mouton d'Argali	<i>Ovis ammon</i>	NT	Déclin ¹	Mondial (2020)	II
Cerf de Boukhara	Mammifères terrestres	Cerf de Boukhara	<i>Cervus elaphus yarkandensis</i>	LC	Augmentation	Mondial (2017)	I, II
Léopard des neiges	Mammifères terrestres	Léopard des neiges	<i>Uncia uncia</i>	VU	Déclin	Mondial (2016)	I
Projets d'études en cours de préparation dans le cadre du Groupe de travail sur l'approche « Une seule santé »							
WildHealthNet : Surveillance de la santé de la faune sauvage							
Maladies infectieuses chez les grands singes							
La réserve de Bracken Cave et les chauves-souris à queue libre du Mexique		Chauves-souris à queue libre du Mexique	<i>Tadarida brasiliensis</i>	LC	Stable	Mondial (2015)	I
Munitions en plomb et oiseaux migrateurs							
Surveillance de la pollution chez les mammifères marins							
Vaccination contre la rage en Afrique							

¹ Cependant, le [Rapport d'ensemble sur la mise en œuvre du Plan d'action international par espèce pour la conservation de l'Argali \(2014-2024\)](#) suggère qu'à partir de 2024, la population mondiale d'Argali est stable ou en augmentation.

Projet d'étude (indiquer le lien, le cas échéant)	Groupe taxonomique	Nom commun	Nom scientifique	Classement sur la Liste rouge de l'UICN	Tendance des populations selon la Liste rouge de l'UICN	Portée/date de l'évaluation de l'UICN	Annexe CMS
Pollution pharmaceutique et vautours							
Grippe aviaire hautement pathogène							
Coup de projecteur sur les groupes de requins, de raies et de chimères gravement menacés							
Rapport du Groupe de spécialistes des requins de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'UICN Le statut mondial des requins, des raies et des chimères (en particulier le chapitre 10)							
Anges de mer communs							
Raies-aigles vachettes							
Requins-globes							
Requins-marteaux							
Pocheteaux à long bec							
Requins et raies pélagiques							
Requins et raies planctonivores							
Raies rhinocéros							
Bijoux de rivière							
Raies tropicales							
Requins marcheurs (épaulettes)							
Requins fouines							

ANNEXE 4

**CONTENU ET FONCTIONNALITÉS POSSIBLES DU
TABLEAU DE BORD DE DONNÉES DE LA CMS EN LIGNE**

Le paragraphe 4 de la Résolution 14.4 « demande au Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources, de concevoir et de gérer un tableau de bord de données en ligne pour compiler des statistiques clés de haut niveau sur les espèces inscrites aux Annexes de la CMS et d'autres espèces migratrices et leurs habitats afin d'étayer l'examen de l'état de conservation des espèces migratrices et de soutenir le suivi de la mise en œuvre de la Convention ».

Le tableau de bord pourrait rassembler des informations actualisées sur l'importance des espèces migratrices, leur état de conservation actuel et les menaces auxquelles elles sont confrontées, en un seul endroit facilement accessible (voir tableau 1). Le tableau de bord améliorerait l'accès des Parties à la CMS à des données actualisées pertinentes pour la conservation des espèces migratrices. En rationalisant l'analyse et la présentation de ces informations, l'outil renforcerait la capacité des Parties à mettre en œuvre la Convention.

Le tableau de bord devrait utiliser des ensembles de données sur la biodiversité mondiale gérés par plusieurs organisations différentes, telles que la liste rouge de l'UICN et la base de données mondiale des zones clés pour la biodiversité (ZCB).

Le premier public cible du tableau de bord en ligne serait les Parties à la CMS, mais d'autres parties prenantes de la CMS, telles que les ONG de conservation, devraient être considérées comme un public secondaire. Le tableau de bord serait un outil de communication publique visuellement attrayant, fournissant une introduction aux questions clés de la conservation des espèces migratrices.

Une phase initiale de définition du champ d'application, comprenant un chiffrage des options, serait une condition préalable essentielle à l'élaboration du tableau de bord et serait nécessaire pour bien comprendre les exigences et les contraintes techniques concernant la manière dont l'outil pourrait être construit, entretenu et mis à jour à l'aide de sources de données externes. La phase de définition du champ d'application impliquerait la consultation d'un sous-ensemble de Parties à la CMS afin d'établir leurs priorités clés, ce qui permettrait de s'assurer que l'outil répond aux besoins du monde réel de la manière la plus efficace possible.

Les caractéristiques exactes du tableau de bord seront déterminées au cours de la phase initiale de définition du champ d'application, mais le contenu qui pourrait être inclus est présenté dans le tableau ci-dessous afin de fournir un point de départ pour la réflexion. Le contenu proposé dans le tableau² représente un ensemble de données et d'indicateurs de base, sélectionnés sur la base des visualisations de données clés incluses dans l'État des espèces migratrices dans le monde, des indicateurs prioritaires existants de la CMS et de la présence de liens clairs avec le Plan stratégique de Samarcande pour les espèces migratrices 2024-2032.

² Les ensembles de données et les indicateurs figurant dans le tableau représentent une liste indicative ; la faisabilité de leur inclusion dans le tableau de bord et de leur automatisation complète (pour permettre l'obtention de données en temps réel) devra être étudiée avec les fournisseurs de données concernés au cours de la phase de définition du champ d'application.

Tableau 1 : Liste indicative des éléments clés du tableau de bord

Section du tableau de bord	Objectif proposé pour le texte narratif / les données à inclure	Principale(s) source(s) de contenu/données (provisoire)
L'importance des espèces migratrices	Résumé visuel présentant l'importance des espèces migratrices, y compris leurs voyages étonnants, leurs rôles au sein des écosystèmes et leur importance pour les sociétés humaines à travers le monde.	Le contenu doit être élaboré à partir des publications/rapports de la CMS et de la littérature scientifique au sens large.
Introduction à la CMS - informations de base sur la Convention	<p><i>Texte narratif</i> : Souligner l'importance de la coopération mondiale comme solution aux défis spécifiques auxquels ces espèces sont confrontées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Composante de données 1</i> : (<i>pertinent pour l'objectif 6.3 du SPMS</i>) graphique montrant le nombre de Parties à la CMS • <i>Composante de données 2</i> : nombre d'espèces inscrites aux Annexes de la CMS. 	Species+, site web de la CMS
État de conservation des espèces migratrices	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Composante de données 1 (pertinent pour l'objectif 1.3 du SPMS)</i> : graphique interactif montrant le nombre d'espèces migratrices inscrites aux Annexes de la CMS et d'autres espèces migratrices globalement menacées, par annexe et par groupe taxonomique. • <i>Composante de données 2</i> : (<i>pertinent pour l'objectif 1.3 du SPMS</i>) tendances de l'indice de la liste rouge (indiquant les niveaux de risque d'extinction) pour les espèces inscrites sur la liste de la CMS et les autres espèces migratrices, dans l'ensemble, et réparties par groupe taxonomique lorsque cela est possible (tous les sous-ensembles de données peuvent ne pas être disponibles). • <i>Composante de données 3</i> : (<i>pertinent pour l'objectif 1.3 du SPMS</i>) proportion d'espèces migratrices globalement menacées ou quasi menacées qui sont inscrites aux Annexes de la CMS, globalement et par groupe taxonomique. • <i>Composante de données 4</i>: (<i>pertinent pour l'objectif 1.1 du SPMS</i>): Proportion d'espèces migratrices menacées ou quasi menacées à l'échelle mondiale qui sont inscrites aux Annexes de la CMS, globalement et par groupe taxonomique. 	Liste rouge de l'UICN. des espèces menacées, Liste verte des espèces de l'UICN ou les listes rouges nationales des espèces menacées, lorsqu'elles sont disponibles
Conservation par zone des espèces migratrices	<ul style="list-style-type: none"> • Composante de données 1 (identification des habitats clés pour les espèces migratrices, pertinent pour l'objectif 2.1 du SPMS) : statistiques de haut niveau sur le nombre de zones clés pour la biodiversité (ZCB) et d'autres mesures de conservation efficaces basées sur les zones (OECM) telles que les zones importantes pour les mammifères marins (AIMM) et les aires importantes pour les requins et les raies (AIRR) recensées pour les espèces inscrites aux Annexes de la CMS et/ou toutes les espèces migratrices, globalement et par environnement (marin vs. terrestre), annexe, région, pays et groupe taxonomique ; combiné avec un graphique interactif montrant la proportion d'espèces listées par la CMS et/ou toutes les espèces migratrices pour lesquelles au moins un site clé a été identifié. 	<p>Base de données mondiale des zones clés pour la biodiversité (ZCB)</p> <p>Base de données mondiale sur les zones protégées (WDPA)</p> <p>Aires importantes pour les mammifères marins (AIMM)</p> <p>Aires importantes pour les requins et les raies (AIRR)</p> <p>Zones importantes pour les tortues marines (IMTA)</p>

Section du tableau de bord	Objectif proposé pour le texte narratif / les données à inclure	Principale(s) source(s) de contenu/données (provisoire)
	<ul style="list-style-type: none"> Composante de données 2 (statut de protection des habitats importants pour les espèces inscrites aux Annexes de la CMS, pertinent pour l'objectif 2.2 du SPMS) : tendances dans la proportion de la zone couverte par les ZCB (et d'autres approches basées sur des sites spécifiques aux taxons) qui a été incluse dans les zones protégées et conservées, globalement, et par environnement (marin vs. terrestre), annexe, région, pays et groupe taxonomique. 	
<p>Menaces pesant sur les espèces migratrices</p>	<ul style="list-style-type: none"> Composante de données 1 (pertinent pour l'objectif 3 du SPMS) : graphique interactif montrant le nombre de menaces affectant les espèces inscrites sur la liste de la CMS et/ou toutes les espèces migratrices, par annexe, groupe taxonomique et statut de menace (globalement menacé vs. non globalement menacé) 	<p>Liste rouge de l'UICN des espèces menacées, Rapports nationaux de la CMS</p>